

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a)
3 Situation en République du Kenya — Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et*
4 *Joshua Arap Sang* - n° ICC-01/09-01/11
5 Conférence de mise en état
6 Juge Chile Eboe-Osuji, Président - Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Robert
7 Fremr
8 Vendredi 27 septembre 2013
9 Audience publique
10 (*L'audience publique est ouverte à 10 h 07*)
11 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.
15 Bonjour à tous.
16 Monsieur le greffier d'audience, veuillez appeler l'affaire.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour.
18 Situation en République du Kenya, en l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et*
19 *Joshua Arap Sang*. Référence de l'affaire : ICC-01/09-01/11.
20 Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
22 Les présences, maintenant.
23 M. STEYNBERG (interprétation) : Monsieur le Président, l'Accusation... l'équipe de
24 l'Accusation n'a pas changé, c'est la même.
25 M^e KHAN QC (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président.
26 William Ruto est représenté par David Hooper *Queen Counsel*, Essa Faal, Shyamala
27 Alagendra. Derrière moi, il y a Chalini Jayaraj, et derrière elle, Grace Sullivan. Et je
28 m'appelle Karim Khan QC.

1 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
2 juges, M. Sang est présenté par moi-même, Katwa-Kigen, Caroline... Caroline
3 Buisman et Logan Hambrick.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.
5 Représentants des victimes ?

6 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président.
7 Aujourd'hui, l'équipe des représentants légaux des victimes est représentée par
8 moi-même, Orchlou Narantsetseg. Monsieur... M^e Nderitu est au Kenya et son
9 *case manager* est... a pris congé... un congé maladie aujourd'hui.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.
11 La conférence de mise en état d'aujourd'hui se veut une suite de la dernière
12 conférence. Nous avons ajourné la procédure afin de permettre à M. Ruto de
13 retourner à Nairobi, afin qu'il puisse s'occuper des conséquences de l'incident
14 tragique.

15 L'ajournement était d'une semaine, et nous avons décidé que si la Défense souhaitait
16 renouveler sa requête, elle le ferait ce matin.

17 Ce matin, la Chambre d'appel a rendu sa... son arrêt relatif à la requête... aux fins de
18 réexamen de la décision relative... portant effet suspensif, et la requête présentée par
19 l'équipe de Défense de M. Ruto aux fins de réexamen a été rejetée. Par conséquent,
20 l'effet suspensif de la décision est maintenu.

21 La question qui en découle est la suivante : Maître Khan QC, nous sommes entre vos
22 mains ; est-ce que votre client reviendra lundi, comme prévu dans notre décision
23 originale ?

24 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, tout d'abord, je vous suis
25 reconnaissant d'avoir accordé un ajournement à notre client.

26 Comme vous avez pu le voir à la télévision, en raison de la couverture médiatique, il
27 se passe... il s'est passé de nombreuses choses au Kenya, le vice-président, M. Ruto,
28 a... participe à des réunions de sécurité, il a également... il s'est rendu dans

1 différents hôpitaux. M. Ruto sera ici chaque fois que l'exigera la Chambre. Telle est
2 notre position de départ.

3 Cela étant, notre requête est la suivante : étant donné les circonstances
4 exceptionnelles, et à la lumière de l'arrêt de la Chambre d'appel, arrêt rejetant notre
5 requête aux fins de la levée de l'effet suspensif, nous vous demandons de bien
6 vouloir ajourner davantage la procédure.

7 Nous comprenons que cela puisse compliquer un peu les choses pour le témoin qui a
8 déjà commencé sa déposition, mais à notre sens, l'on ne saurait ignorer le fait
9 que 40 millions de Kenyans sont inquiets. Et à l'heure actuelle, ces Kenyans ont
10 besoin de leur chef d'État et de leur vice-président, ils ont besoin que les deux
11 puissent travailler ensemble.

12 Je vais faire quelques observations, brièvement, en audience publique, et avec votre
13 autorisation, nous pourrions peut-être passer à huis clos partiel pendant cinq ou
14 huit... huit minutes, pour que je puisse aborder certains points précis.

15 Monsieur le Président, le Kenya est toujours en alerte... en état d'alerte... alerte
16 rouge — c'est la classification. Comme vous le savez, différents pays ont différents
17 niveaux de classification du... de... la... des menaces, vert, orange, rouge et ainsi de
18 suite.

19 Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit au Kenya, et le président comme le
20 vice-président prendront part à cette réunion, et il sera question d'un état de la
21 situation. Les rapports des agents et des officiers sur place seront... feront l'objet
22 d'une discussion de la police judiciaire.

23 Je voudrais simplement peut-être parler de quelques points qui sont pertinents.
24 Samedi, une autre réunion est prévue, et les rapports judiciaires des experts
25 britanniques, allemands et israéliens seront présentés au sous-comité du Conseil de
26 sécurité. Et le vice-président fait partie intégrante du travail de ce sous-comité.

27 Lundi matin, le Conseil de sécurité se réunira à nouveau, et à ce moment-là, il... il
28 recevra, je l'espère, le rapport définitif des experts judiciaires, mais aussi des

1 recommandations afin d'éviter de... de futures attaques terroristes. Ce sera un... une
2 réunion de haut niveau, il y aura le président, le vice-président, le ministre des
3 Affaires étrangères, le Conseil de sécurité, le ministre de la Défense ainsi que le
4 ministre de... des Finances.

5 Mardi...

6 Aujourd'hui se terminent les trois jours de deuil national, et mardi, il y aura une
7 cérémonie œcuménique où des hindous, des musulmans, des chrétiens et d'autres
8 communautés religieuses représentées au Kenya prendront part à ce service
9 œcuménique, au KICC, au Kenya, à Nairobi. C'est un événement important, car il
10 représente toute la... la mosaïque kenyane, et tous se réuniront pour prier ensemble
11 à la mémoire des victimes et afin de faire leur deuil ensemble. Et ce sera un
12 événement très important parce que le vice-président prévoit de prendre la parole et
13 de s'adresser à ce public.

14 C'est un événement important, surtout compte tenu de la tragédie survenue à
15 Nairobi. Et une des caractéristiques tragiques du terrorisme, c'est que ces actes sont
16 commis au nom de religions. Et dans ces circonstances, il est particulièrement
17 important de tracer une délimitation entre les actes de fanatiques et les
18 enseignements auxquels adhèrent des millions de fidèles.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : À quelle heure ?

20 M^e KHAN QC (interprétation) : Le matin, Monsieur le Président.

21 Le mercredi, le vice-président est censé présider un comité mixte du Sénat, de
22 l'Assemblée nationale et de l'exécutif, y compris le procureur général, dans le but de
23 présenter des propositions législatives, afin d'ériger en loi des mesures pour contrer
24 le terrorisme, terrorisme auquel doit faire face le Kenya. Il faut donc qu'ils
25 s'entendent sur des mécanismes et des dispositifs réglementaires et législatifs.

26 Jeudi et vendredi, il y aura aussi des consultations qui feront intervenir le président
27 et le vice-président, en rapport avec les attaques terroristes. Et d'après ce que... ce
28 que l'on m'a dit, il sera question aussi de la réaction et de l'action de l'exécutif à la

1 suite de ces attaques.

2 Voilà donc les affaires de l'État kenyan dont doit s'occuper le président, si la
3 Chambre l'autorise à s'absenter.

4 Il y aura d'autres points que je souhaiterais aborder, mais avec votre autorisation, je
5 souhaiterais le faire à huis clos partiel.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Avant de passer à huis clos,
7 vous êtes en train de demander une prorogation de l'ajournement ; jusqu'à quand,
8 exactement ?

9 M^e KHAN QC (interprétation) : Évidemment, nous sommes entre les mains de la
10 Cour, nous nous conformerons à toute décision de la Cour, que cela soit bien clair.
11 Mais de toute... de toutes les manières, la Chambre devait suspendre ses travaux et
12 reprendre le 14 octobre, alors je vous demande respectueusement de nous autoriser à
13 ajourner la procédure jusqu'au 14 octobre, de sorte que les... toutes les questions
14 relatives à cette attaque soient traitées et... et puissent être traitées.

15 La Défense a droit à certaines divulgations, or, nous n'avons toujours pas reçu
16 certaines pièces. Mais avant de poursuivre notre interrogatoire du témoin, la
17 Défense souhaiterait d'abord bénéficier de la divulgation de certaines pièces pour
18 pouvoir contre-interroger le témoin.

19 Dans toute... En tout état de cause, on aurait peut-être eu à demander un... un
20 report des audiences, mais je ne m'attarderai pas sur le sujet ; je pense que tout le
21 monde sait de quoi... à quoi je fais référence.

22 Donc, notre requête est la suivante : que l'on ajourne et que l'on reprenne
23 le 14 octobre.

24 À moins que vous n'ayez des questions, je souhaiterais aborder des questions à huis
25 clos partiel.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous nous contenterons de
27 ces observations maintenant et nous aborderons les autres questions à huis clos
28 partiel.

1 L'Accusation.

2 M. STEYNBERG (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.

3 L'Accusation s'oppose à tout ajournement supplémentaire. J'ai écouté mon
4 contradicteur nous parler des obligations de M. Ruto la semaine prochaine, or, ce
5 que je n'ai pas entendu, ce sont... ce sont les mesures qu'il a pu prendre ou qu'il
6 aurait pu prendre pour permettre à d'autres personnes, compétentes, de gérer la
7 crise ; il n'a pas pris de mesures pour déléguer qui que ce soit. J'ai l'impression qu'il
8 continue de vaquer à ses activités comme d'ordinaire, dans l'espoir que la Cour va
9 l'attendre, tout simplement.

10 Évidemment, nous ne pouvons que compatir avec les Kenyans qui se sont ressentis
11 de cette tragédie, mais quand j'écoute cette litanie de réunions au sommet, prévues
12 cette semaine et la semaine prochaine, je suis sûr que mon contradicteur aurait pu,
13 aussi, nous parler de la semaine après cela et l'autre semaine. Après tout, les
14 présidents, les vice-présidents, les membres du conseil des ministres participent à
15 des réunions au sommet tout le temps.

16 Sans vouloir minimiser l'importance ou la gravité de ce qui s'est passé au Kenya la
17 semaine dernière, je peux pas, non plus, minimiser l'importance de prendre des
18 mesures urgentes pour que ce genre de tragédie ne se reproduise pas.

19 Je vous dirais ceci : la présence de M. Ruto au Kenya n'est pas essentielle à ce
20 temps (*phon.*).

21 Mon contradicteur signale, à juste titre, que cela incommode... ou qu'un
22 ajournement supplémentaire incommodera le témoin ; malheureusement, ce n'est
23 pas simplement une question d'incommoder le témoin.

24 La Chambre est au courant de l'état de santé du témoin actuel — je n'entrerai pas
25 dans les détails en audience publique. Il suffit de dire que, d'après l'évaluation de
26 l'Unité des victimes et des témoins, plus l'ajournement est long et plus l'impact
27 psychologique sera important.

28 Malheureusement, ça ne s'arrête pas avec ce témoin ; il y a d'autres témoins,

1 effectivement, qui sont déjà prêts, et qui seront incommodés par un tel ajournement,
2 et qui subiront un stress en conséquence.

3 De l'avis de l'Accusation... Permettez-moi, simplement, de répondre à une question
4 posée par la Chambre : mon contradicteur a répondu à la question de... enfin, il a
5 dit, au départ, qu'il espère qu'au 14 octobre les choses se seraient réglées.

6 Donc, même après le 14, il n'y a pas de garantie que nous n'allons pas nous retrouver
7 dans une situation d'urgence ou face à une réunion au sommet à laquelle devra
8 participer le... l'accusé.

9 L'Accusation estime avoir déjà fait une concession la semaine dernière ; elle ne s'est
10 pas opposée à un ajournement, car nécessaire au regard des circonstances
11 exceptionnelles et de la crise survenue au Kenya.

12 De l'avis de l'Accusation, cette crise n'est plus ; la situation a été résolue. Je ne dis
13 pas, pour autant, qu'il ne faudra pas beaucoup de temps avant que les choses
14 reviennent à la normale. Cela dit, l'Accusation estime que l'accusé a des obligations
15 en l'espèce.

16 Pour ce qui concerne l'autre point, je préférerais peut-être en parler à huis clos
17 partiel.

18 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, avec votre autorisation, je
19 voudrais simplement apporter quelques éclaircissements.

20 Peut-être n'ai-je pas été aussi précis que j'aurais dû l'être s'agissant du 14 octobre.

21 Évidemment, même demain, c'est... c'est incertain, c'est la vie, mais le 14, nous
22 escomptons qu'il n'y aura plus d'objection à ce qu'on reprenne les audiences. Même
23 si vous décidiez lundi prochain que M. Ruto doit être là, il sera là ; je pense qu'il n'est
24 pas juste de faire dire à la Défense ce qu'elle n'a pas dit. Nous ne disons pas que c'est
25 simplement gênant ou... ou ennuyant.

26 Hier... non — pardon —, lundi, j'ai présenté un document indiquant que le
27 président du Kenya n'a pas pu participer à l'Assemblée générale que l'on a pu voir à
28 la télévision. Il n'a pas pu participer à l'Assemblée générale à New York, pour rester

1 à New York (*phon.*)... Il n'est pas allé à New York.

2 Nous n'avons pas demandé cela. C'est le président, de sa propre initiative, le
3 président — comme le vice-président — qui « ont » décidé de ne pas chercher à
4 interrompre la procédure devant votre Chambre et devant la CPI. Nous « serions »
5 passés sous silence cela. L'Accusation ne doit pas passer sous silence ce fait.

6 Il ne faut pas non plus qu'ils présentent de façon erronée la position de la Défense ou
7 de... de l'accusé.

8 Monsieur le Président, tout cela est public, nous avons tous été... pu voir, à la
9 télévision, au cours des 48 dernières heures, les... l'Assemblée générale à New York,
10 mais en tout état de cause, le président du Kenya a fait l'impasse sur le sommet
11 spécial sur la Somalie qui allait, entre autres, traiter de questions terroristes. Ça
12 devait avoir lieu à Bruxelles. Pourquoi ? Eh bien, parce que le vice-président était ici,
13 à La Haye. Et à ce moment-là, nous n'avons pas demandé à la Chambre d'autoriser le
14 vice-président « de » se... s'absenter pour se rendre au Kenya afin que le président
15 puisse se rendre à l'étranger.

16 Nous avons déjà deux exemples très parlants qui démontrent que M. Ruto prend ses
17 responsabilités personnelles envers la Cour. Et il ne s'agit pas de... de... de
18 déterminer si c'est ennuyant ou pas. En dépit de toutes ces circonstances, la
19 Chambre a été respectée, et la primauté de la Cour et de... a été respectée, et il a pris
20 toutes ses responsabilités.

21 Mais, Monsieur le Président, nous faisons face à des incidents majeurs au Kenya ;
22 l'Accusation parle, ça et là, des besoins des... des victimes. Évidemment, nous avons
23 déjà un témoin qui est à la barre des témoins. Or, nous avons tous vu les attaques
24 massives qui ont marqué le... le monde au cours des dernières décennies. Et même
25 au lendemain de ces attaques, on a... on a pu le voir à la télévision, les gens sont
26 encore traumatisés, sont encore inquiets, ils sont craintifs. Il n'y a pas que les
27 funérailles : qu'il s'agisse du Kenya, de l'Afrique du Sud, les gens ont besoin d'être
28 réconfortés par un gouvernement solidaire. Le gouvernement est là, les dirigeants

1 sont là, ils sont présents, et leur simple présence amortit le choc et réconforte la
2 population, ce qui est absolument nécessaire vu les circonstances.

3 Il ne s'agit pas simplement de déterminer si c'est... ça incommode qui que ce soit ou
4 si c'est... c'est un peu gênant pour la Cour. Il ne s'agit pas simplement de présenter
5 une requête pour demander un ajournement de cinq jours ; les choses vont beaucoup
6 plus loin, et je crois que la Défense n'abuse pas de... du temps de la Cour.

7 Voilà ce que j'avais à dire en audience publique, à moins que la Chambre n'ait des
8 questions à me poser.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vais d'abord entendre les
10 observations de M^e Katwa-Kigen (*phon.*).

11 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
12 juges, nous ne sommes pas opposés à la requête de M. Ruto ; un ajournement
13 jusqu'au 14 octobre nous conviendrait.

14 J'aimerais aussi ajouter que la... l'état psychologique du témoin auquel il a été fait
15 référence par l'Accusation... je crois que, toutes proportions gardées, ne... n'est pas
16 plus important que... ou... ne doit pas l'emporter sur l'état psychologique de la
17 population kenyane.

18 Voilà tout ce que j'ai à dire, Monsieur le Président — les Kenyans qui ont été
19 victimes de terrorisme, je précise.

20 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Monsieur le Président, Madame, Monsieur
21 les juges.

22 Le représentant légal se trouve au Kenya. Il essaie de... et nous souhaitons faire les
23 observations suivantes : d'abord... nous souhaitons d'abord obtenir les faits relatifs à
24 la situation actuelle au Kenya, et nous voulons en faire part à la Chambre.

25 Après cela, nous souhaiterions faire quelques recommandations et, enfin, nous
26 présenterons deux requêtes concernant la suite de la procédure.

27 Et je vais d'abord parler de la situation actuelle au Kenya. Nous souhaitons attirer
28 l'attention de la Chambre sur les faits suivants — et j'espère que cela éclairera la

1 Chambre... la décision de la Chambre.

2 Premièrement, d'après les rapports sur les attaques terroristes — et nous nous
3 référons là, surtout, aux médias kenyans, notamment *le Daily Nation*... d'après ces
4 rapports, 67 personnes ont été confirmées... 67 personnes ont été confirmées et 240
5 ont été blessées. Il est dit dans ces rapports, également, que nombre de victimes ont
6 été sauvagement torturées avant d'être tuées. Et ce sont des gens dont les parents se
7 trouvaient aussi dans le centre commercial, et nous ne savons toujours pas quel est le
8 nombre exact de victimes.

9 Troisièmement, trois étages du centre commercial de *Westgate*, qui est une partie
10 importante du centre commercial, « s'est » effondré. Donc, l'on s'attend à ce que
11 nombre de victimes « sont » sous les décombres.

12 Il y a également tout le feu... l'incendie qui a... qui a étouffé des gens, des victimes,
13 et des victimes qui ont tenté de s'enfuir en... en prenant leur véhicule et qui sont
14 « morts » brûlés vifs.

15 M. Kenyatta, le président du pays, a annoncé mardi — comme l'a déjà dit, d'ailleurs,
16 la Défense de M. Ruto — que le siège au centre commercial était terminé et a déclaré,
17 donc, un deuil national de trois jours, commençant mercredi et se terminant
18 aujourd'hui.

19 Il y a eu deux autres actes terroristes cette semaine, « une » à Wajir, mercredi dernier,
20 et l'autre à Mandera, jeudi matin.

21 Ce sont deux villes qui sont au nord du Kenya. Ces attaques ont toutes les deux été
22 reliées à Al-Shabaab, qui est le groupe qui a... qui s'est dit responsable de l'attaque
23 contre le centre commercial. Donc, au niveau du leadership du pays, il y a eu une
24 réorganisation complète de... des effectifs, et je tiens à dire que toute la population
25 kenyane... kenyane, et surtout les résidents de Nairobi, ont été totalement choqués
26 par cette attaque.

27 Maintenant, je vais passer au deuxième point de nos arguments. Voici ce que nous
28 recommandons : il faut, bien sûr, que le processus juridique se poursuive, mais la

1 calamité qui a frappé le Kenya est telle qu'il... qu'il convient qu'il y ait une
2 suspension jusqu'à ce qu'on ait enterré les morts, afin d'exprimer toute la sympathie
3 que nous avons pour ces familles qui ont perdu leurs êtres chers, et aussi pour... par
4 respect pour les personnes qui ont perdu la vie.

5 Les Kenyans s'attendent à ce qu'il y ait une... un service œcuménique pour les
6 personnes décédées et les blessés, et d'ailleurs, M^e Khan QC nous en a parlé, et nous
7 nous associons à cela.

8 Donc, il est évident que, lors d'un service de ce type, la présence du président et de
9 son vice-président « sont » essentielles... est essentielle.

10 Donc, la... les... les... le conseil juridique des victimes ne veut pas prendre position
11 quant à sa... quant à la décision qui vous incombe ; c'est à vous de la prendre, et
12 nous comptons sur votre sagesse.

13 Cela dit, nous voulons faire remarquer que, si une prorogation est donnée, elle doit
14 être, bien sûr, mise en regard de l'obligation même de la Cour qui est d'assurer la
15 protection et le bien-être des victimes et des témoins au titre de l'article 68 du Statut.

16 Donc, un ajournement supplémentaire ne devrait pas excéder une durée d'une
17 semaine.

18 Donc, si vous autorisez une prorogation qui va au-delà d'une semaine, nous
19 considérons que cela ne satisfera pas à votre obligation qui est d'assurer la protection
20 physique et psychologique des victimes et des témoins.

21 Cela dit, il est évident que les victimes, « eux » aussi, ont droit à un procès rapide... à
22 ce que le procès soit rapide (*se reprend l'interprète*).

23 Étant donné qu'il s'agit d'un procès en jonction d'instances, il faut bien... il faut
24 trouver le bon équilibre entre les exigences de la Défense *Ruto* et l'obligation de la
25 Cour, qui est de s'assurer que le processus est équitable et rapide pour l'autre accusé,
26 Sang, bien sûr, puisqu'il y a jonction d'instances, et aussi pour les victimes qui
27 participent au procès.

28 De ce fait, nous demandons donc... Pour ces motifs, nous vous demandons deux

1 choses : premièrement, de reprogrammer les séances. La première séance de ce
2 procès devait se terminer... Enfin, la première manche de ce procès — si je puis
3 dire —, devait se terminer le 4 octobre 2013. Donc, si vous autorisez une prorogation
4 du délai de l'ajournement, à moins que vous modifiiez totalement le calendrier, cela
5 signifierait que la prorogation courrait jusqu'au 14 octobre, puisque c'était là que la
6 deuxième manche du procès devait commencer.

7 D'après nous, cela n'est pas une bonne solution, car cela signifierait... vous
8 donneriez prorogation de... d'ajournement de trois semaines et non de deux,
9 du 23 septembre jusqu'au 14 octobre.

10 Donc, si vous accordez la... la prorogation de l'ajournement, dans ce cas-là, nous
11 voudrions que vous reprogrammiez complètement les... les audiences afin de
12 reprendre le 7 octobre et non pas le 14. Ainsi, nous ne perdrons pas trop de temps.

13 Ensuite, deuxièmement, nous avons une requête concernant le témoin 0536.

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 Nous en avons terminé.

21 Je vous remercie.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

23 Je ne comprends pas très bien ce que vous vouliez dire : vous voulez une extension
24 ou vous êtes contre l'extension de la prorogation ? Ce n'est pas très clair, ce que vous
25 nous avez dit.

26 Vous savez, je... nous... nous pensons que l'Accusation a été très claire lorsqu'elle a
27 présenté sa requête, la Défense aussi, et je... vous savez que les juges sont
28 extrêmement aidés lorsque les requêtes qui viennent des différentes parties sont

1 claires, donc, s'il vous plaît, essayez d'être clair.

2 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Je suis désolé...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je ne vous jette pas la pierre,
4 de toute façon, ce n'est peut-être pas vous, mais je pense que votre message n'est pas
5 assez clair, c'est tout.

6 Oui, je pense que vous avez transmis le message de M. Nderitu. Il n'était pas très
7 clair, mais donc... soyez donc clair la prochaine fois parce que cela... C'est difficile
8 pour nous de... Vous semblez vouloir ménager la chèvre et le chou, mais il faut que
9 vous soyez beaucoup plus... il faut que vous soyez plus clair dans votre requête, et
10 dites-nous : « Voilà ce que nous demandons ». C'est juste pour nous aider que je
11 demande cela.

12 Donc, j'espère que vous pouvez clarifier votre... votre position.

13 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Écoutez, je... nous pouvons être clairs sur un
14 aspect au moins : M. Nderitu et son équipe au Kenya se retrouvent dans une
15 situation très délicate.

16 Enfin, nous... Les victimes sont kenyanes, M. Nderitu est kenyan, tout le monde est
17 au Kenya à l'heure actuelle, donc, nous, nous sommes dans une situation difficile.
18 Nous ne sommes pas... ni contre... ni pour, ni contre la requête émanant de l'équipe
19 Ruto ; nous nous en remettons à la sagesse de la Chambre.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

21 Écoutez, la prochaine fois, si vous n'êtes ni pour ni contre, dites-le-nous clairement
22 ou (*phon.*) ne dites rien.

23 Maître Khan QC.

24 M^e KHAN QC (interprétation) : Écoutez, c'est assez inquiétant d'entendre ça de la
25 part du représentant légal des victimes. Ils ont essayé... Et il est vrai qu'ils ont bien
26 expliqué quels étaient les besoins des... du peuple du Kenya, mais tous les conseils
27 dans ce prétoire, qu'ils travaillent... quelle que soit la partie pour laquelle ils
28 travaillent, doivent être très braves dans... lorsqu'ils présentent leurs arguments. Ils

1 doivent être clairs, ils doivent vraiment exprimer la position des gens qu'ils
2 représentent. Donc, c'est un... c'est ça, être un professionnel, et ils ne devraient pas
3 penser qu'il y a un obstacle qui les empêche de présenter vraiment les arguments
4 représentant les intérêts de leurs clients. C'est normal, c'est un...

5 Ensuite... et je... j'aimerais que soit consigné au compte rendu que la Défense n'a
6 aucun intérêt à retarder le procès. Nous avons attendu ce procès très longtemps,
7 énormément de boue a été remuée autour du nom de M. Ruto, et nous voulons que
8 ce procès avance d'une manière ou d'une autre.

9 Lundi, lorsque nous avons déposé notre requête en fin de... aux fins de revenir sur
10 l'effet suspensif, la... l'Accusation s'est opposée, mais finalement, bien sûr, la
11 Chambre d'appel a tranché en se basant, entre autres, sur les... les arguments de
12 l'Accusation. Mais ce que nous voulions, nous, c'est que le procès avance en
13 l'absence de M. Ruto, pour qu'il avance une bonne fois pour toutes. Vous auriez pu
14 entendre toute la déposition et l'évaluer, mais, bon, nous n'avons pas eu cette marge
15 de manœuvre. Et pourquoi ? Parce que l'Accusation s'est érigée et s'est « inscrit »
16 contre cette possibilité. Mais nous voulons absolument que le témoignage de ce
17 témoin se poursuive. C'est l'Accusation qui, en fait, s'est coincée elle-même et qui
18 s'est... et qui... et qui ne peut plus, en fait, utiliser cette possibilité de son propre fait.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, de toute façon, nous
20 l'avons déjà compris ; au compte rendu, il est bien écrit que votre intérêt est que ce
21 procès se poursuive.

22 Il serait peut-être opportun de passer à huis clos partiel, maintenant.

23 Mais avant cela, l'Unité des victimes et des témoins, avez-vous quelque chose à
24 dire ?

25 M^{me} SCHAUDER : Merci...

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Avez-vous des arguments à
27 nous présenter en audience publique ou préféreriez-vous prendre la parole en
28 audience à huis clos partiel ?

1 M^{me} SCHAUDER : Monsieur le Président, nous pouvons attendre la session à huis
2 clos partiel. Merci.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

4 Nous pouvons donc maintenant passer à huis clos partiel.

5 Monsieur l'huissier, s'il vous plaît.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 43)*

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 17 expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 18 expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 19 expurgée – Audience à huis clos partiel

Conférence de mise en état

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/09-01/11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 20 expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 21 expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 *(L'audience à huis clos partiel, suspendue à 11 h 01, est reprise en public à 11 h 40)*

9 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

10 Veuillez vous asseoir.

11 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Khan QC, le service
13 religieux œcuménique a lieu mardi, le 1^{er} octobre, avez-vous dit à la Cour ce matin ?

14 M^e KHAN QC (interprétation) : C'est mardi au KICC, et donc, c'est une prière
15 nationale œcuménique.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Le 1^{er} octobre ?

17 M^e KHAN QC (interprétation) : Effectivement.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Voici la décision de la
19 Chambre en ce qui concerne le nouvel ajournement : la Chambre fait droit en partie à
20 la requête ; l'ajournement ira jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2013. Les audiences
21 reprendront en cette affaire le... le lendemain, c'est-à-dire le mercredi 2 octobre, et le
22 témoin reprendra son... sa déposition à ce moment-là, en la présence de M. Ruto.

23 Cet ajournement vise à permettre à M. Ruto... permettre à M. Ruto de participer au
24 service œcuménique prévu le mardi, le 1^{er} octobre.

25 La Chambre estime que ce service religieux est un événement important pour la
26 réconciliation nationale, pour le... la guérison, si l'on peut dire, de la... du peuple
27 kenyan, étant donné ce qui est arrivé.

28 Nous notons le... la reconnaissance de... de tels événements ; ces événements sont

1 conformes aux motivations visées même dans le Statut de Rome. À cet égard, il faut
2 prendre le premier paragraphe... le premier paragraphe du préambule du Statut qui
3 dit : « Conscients que tous les peuples sont unis par des liens étroits et que leurs
4 cultures forment un patrimoine commun, et soucieux du fait que cette mosaïque
5 délicate puisse être brisée à tout moment... »

6 Dans ces circonstances, la Chambre annule l'ajournement d'une semaine qui était
7 prévu du 7 au 11 octobre ; la... les débats se poursuivront cette semaine-là.

8 La décision de la Chambre prend en considération le rapport présenté par l'Unité
9 des victimes et des témoins.

10 Voilà qui met un terme à la décision de la Chambre au sujet de cette requête.

11 Je dois malgré tout faire encore une annonce, de telle sorte que les parties soient
12 informées.

13 Le mercredi 9 octobre, cette Chambre ne siègera pas, à cause d'autres affaires...
14 d'autres affaires qui doivent siéger dans cette même salle d'audience et qui en ont
15 donc besoin.

16 Voilà, j'en ai terminé de ma décision et également de l'annonce que la Chambre
17 souhaitait faire.

18 Maître Katwa ?

19 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Monsieur le Président, pour notre calendrier,
20 je souhaiterais, si possible, que la Chambre nous donne une indication sur la durée
21 de la session : est-ce qu'elle va effectivement s'arrêter à la date prévue ou est-ce
22 qu'elle va se poursuivre ? Ça, c'était ma première.

23 La deuxième session devait commencer le 14 octobre et se terminer le 2 ou le
24 1^{er} novembre. Je me demande si la Chambre pourrait nous dire si... enfin, à quelle
25 date nous allons reprendre les audiences. Il s'agit simplement de nous organiser.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Le... la Chambre reviendra
27 vers les parties et les participants en temps opportun, et nous... nous vous
28 communiquerons tout cela de manière régulière.

- 1 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le Président.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Voilà pour aujourd'hui.
- 3 La Cour va maintenant se lever.
- 4 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 5 (*L'audience est levée à 11 h 46*)